



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 16 juillet 2021

Objet : Approbation de la seconde programmation du Contrat de Ville 2021

Date de la convocation : Vendredi 9 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation : Vendredi 9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 juillet à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 33

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGLIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Étaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur DASSIBAT Franck ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur TATTI François ;
Monsieur MORGANTI Julien à Madame ALBERTELLI Viviane
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la Loi de finances pour 2019 ;

Vu le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains parmi lesquels les Quartiers sud et le Centre ancien ;

Vu la circulaire du premier ministre en date du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération ;

Vu la circulaire du ministre de la ville de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville en date du 15 octobre 2014 relative aux modalités de mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 en date du 1^{er} avril 2020 et notamment l'article 4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2015-JUIL-01-18 en date du 28 juillet 2015 portant approbation du document cadre du contrat de Ville de l'agglomération de Bastia, signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2019/DEC/01/06 en date du 17 décembre 2019 portant approbation de l'avenant au document cadre du contrat de ville de l'agglomération de Bastia ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/JUIN/01/20 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la première programmation du Contrat de Ville 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 13 juillet 2021 ;

Considérant qu'un protocole d'engagements renforcés et réciproques a été établi ;

Considérant que ce protocole constitue un avenant au document-cadre du Contrat de Ville, permettant de prolonger le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Considérant que cet avenant, validé en comité de pilotage du 10 décembre 2019, par le conseil communautaire du 16 décembre 2019 et le conseil municipal du 17 décembre 2019, intègre les priorités mises en exergue dans l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville réalisée en 2019 ;

Considérant que notre commune continue à être inscrite dans les dispositifs de la politique de la ville sur les quartiers Sud et le Centre Ancien, et qu'une attention particulière sera portée au quartier de Saint Antoine/San Gaetanu ;

Considérant que pour établir la programmation des actions pour l'année 2021, l'Etat, la Communauté d'agglomération de Bastia et la Ville de Bastia ont lancé un appel à projets en direction des habitants des quartiers prioritaires (Quartiers sud et Centre ancien) et de Saint Antoine / San Gaetanu organisé autour des 3 piliers suivants :

- Le pilier « cohésion sociale » : actions en faveur de l'éducation, la petite enfance, la culture, le sport, la santé, l'accès aux droits, le lien social, la prévention de la délinquance, la citoyenneté,...
- Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » : actions en faveur de la mixité, de l'habitat, des déplacements, de l'accès aux équipements, de la gestion urbaine et sociale de proximité,...
- Le pilier « développement économique et emploi » : actions en faveur de la mobilité, du développement de modes de garde innovants, de l'insertion par l'économie...



Considérant que les projets devront prioritairement s'inscrire dans les 5 axes transversaux du Contrat, que sont la jeunesse, les seniors, la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations ;

Considérant que les projets proposés doivent impérativement concourir aux défis, orientations stratégiques et objectifs opérationnels prioritaires dans l'avenant et exposés précisément dans les fiches «orientations stratégiques» annexées au règlement de l'appel à projets Contrat de Ville 2020 ;

Considérant l'appel à projets 2021 définissant des priorités sur la base desquelles se feront l'instruction et la sélection des projets ;

Considérant l'appel à projets lancé le 1^{er} février 2021 et la remise des dossiers était fixée au plus tard le 15 mars 2021 : 43 opérateurs ont déposé un dossier pour un total de 114 actions proposées ;

Considérant que certains projets nécessitaient encore des compléments (précisions, bilans des actions menées en 2020, ...) ou devaient faire l'objet d'un arbitrage partenarial ;

Considérant qu'à l'issue de cette première phase d'analyse des dossiers, il ressort que :

- 27 actions répondent aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets et peuvent faire l'objet d'une seconde et dernière programmation pour 2021

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre Savelli,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Prend acte** du document présentant de manière synthétique cette 2nde programmation tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** les actions relatives à la deuxième programmation 2021 du Contrat de ville suivantes :

PORTEUR DE PROJET	INTITULE DE L'ACTION	coût action	subvention demandée			Sbv allouée par la ville
			ville	CAB	Etat	

PILIER COHESION SOCIALE						
Accès aux droits						
Alpha	Espace d'accueil médiation écrivain public	79 500	30 000		30 000	27 500
CDAD	Point d'accès au droit	12 350	3 000		3 000	3 000
Culture et expression artistique						
Alpha	atelier de sensibilisation aux pratiques artistiques	6 190	2 500		2 000	1 000
Alpha	Da la parole aux images	9 000	4 000		4 000	4 000
Art et Noces Troubles	Création d'une web radio	26 388	7 500		5 000	5 000
La Compagnie Spirale	Furiani : commémoration des 30 ans	169 700			10 978	4 000
Lutter contre la Fracture numérique						
Alpha	Accueil ado et multimédia	43 150	19 000		19 000	14 000
SCB	Accès au numérique pour tous	9 000	7 000			3 000
Politique éducative hors PRE						

02B-212000335-20210716-2021-07-23-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2021

Affichage : 23/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Alpha	Les valeurs les principes éducatifs	19 450	6 000		6 000	4 000
Alpha	CLAS	24 360	3 000		5 000	1 800
Alpha	ateliers sociaux linguistiques	10 800	4 500		4 500	3 400
Bastia XV	rugby VAC	23 850			22 850	3 000
REUSSIR	Favoriser la réussite scolaire	61 286			13 686	6 000
REUSSIR	Aide et soutien scolaire pendant les vacances	37 933			17 580	4 500
Santé						
Partage	Des enfants, un jardin pour une alimentation équilibrée	12 000	5 000		5 000	2 500
Partage	Pour une bonne diététique : panier de saison	50 000	21 500		21 500	3 000
Solidarité, précarité et lien social						
Alpha	Accompagnement des seniors et des isolés	8 200	3 000		3 000	2 700
Alpha	Ateliers multiactivités socioculturelles	17 090	5 000		7 000	1 400
Partage	Ateliers jeux et goûters d'antan	5 000	773		773	1 000
Soutien à la parentalité						
Alpha	Soutien à la parentalité REAP	9 200	2 000		2 000	1 000
Sport						
SCB	Accès au sport pour tous	8 000			6 000	2 000

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN						
Projet urbain / vivre ensemble						
FALEP	L'ortu	31 335	10 445		10 445	5 000

PILIER DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI						
Emploi - Insertion						
Alpha	Economie circulaire " A riturnella"	33 500	5 000	5 000	5 000	1 000
A Prova	Parrainage Cumpar"Impressa	24 108	2 500	2 000	2 000	2 500
A Prova	Emergence	7 485	1 000	1 500	3 500	1 000
MILO	DOMI	28 501	14 000		12 000	5 000

AXES TRANSERSAUX						
A funicella	Mediation "La passion selon Marie"	10 328			10 328	2000

TOTAL		777 704	156 718	14 500	226 140	114 300
-------	--	---------	---------	--------	---------	----------------

Article 3 :

- **Approuve** le coût des actions à hauteur de 777 704 euros ainsi que la part de la Ville fixée à 114 30 euros.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et documents se rapportant à cette affaire.

Article 5 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au Budget principal 2021 au compte 6574 rubrique 824.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé par : Pierre SAVELLI
Pierre Savelli

Date : 22/07/2021
Qualité : MAIRE

2021/JUILLET/02/18

Page 4 sur 4